

# Solidarité

*Magazine*

TRIMESTRIEL  
n° **376**  
Été  
2023



## Numéro spécial

### Assemblée Générale 2023

**/ DOSSIER MÉDICAL /**

Le Trouble Déficit de l'Attention  
avec ou sans Hyperactivité (TDAH)  
par le Docteur Vanessa MILHIET

**/ 90<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE L'APCLD /**

Retrouvez les interventions de la  
célébration de cet anniversaire

**/ JEU /**

Le quizz  
de l'APCLD

# Sommaire

Édito du Président ..... p 03

## Assemblée Générale 2023

Célébration des 90 ans ..... p 04

Le statutaire ..... p 12

Exposé médical ..... p 19

Reportage photo ..... p 24

Jeu ..... p 26

La frise chronologique  
de l'APCLD ..... p 28

Info Asso ..... p 30

Contacts ..... p 31

# L'APCLD

## LA SOLIDARITÉ EST INTEMPORELLE

Depuis 1933, l'APCLD poursuit sa mission d'aide aux actifs et retraités touchés par la maladie et le handicap des groupes La Poste et Orange. Depuis sa création, la solidarité et l'humain ont toujours été au cœur des valeurs de notre association. Grâce à notre réseau de bénévoles, correspondants, référents, délégués et permanents en Métropole comme en Outre-mer, l'APCLD apporte un accompagnement personnalisé et s'investit dans des actions collectives de prévention santé.

## UNE AIDE PERSONNALISÉE

### Accompagner et rompre l'isolement

L'APCLD apporte réconfort et soutien moral par des visites, appels téléphoniques et courriers afin de rompre l'isolement que peuvent engendrer la maladie, le handicap ou la situation d'aidants.

### Prévention santé

L'APCLD intervient gratuitement sur les sites de La Poste et Orange pour des actions de prévention santé (la nutrition, le sommeil, le handicap...).

### Conseils et démarches

L'APCLD renseigne et accompagne les personnes malades ou en situation de handicap dans leurs démarches administratives et médicales. Elle peut solliciter son comité médical d'honneur pour avis. Sous conditions, elle peut attribuer une aide financière pour des frais liés à la maladie ou au handicap.

### Logements d'accueil

L'APCLD dispose de 11 logements d'accueils temporaires et également des priorités de placements dans des établissements spécialisés et de retraite.

### Don de soi

Nos 400 bénévoles s'engagent dans des actions d'accompagnement et de soutien moral. Ils participent aux actions de prévention santé.

Plus d'infos sur notre site internet : [www.apclد.fr](http://www.apclد.fr)

# COMITÉ D'HONNEUR MÉDICAL

## PRÉSIDENT

### Professeur Marc-Olivier BITKER

Ancien chef du Service d'Urologie à l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière - Professeur Émérite Sorbonne Université Médecine

## MEMBRES :

### Professeur Maxime DOUGADOS

Chef du service de rhumatologie à l'Hôpital Cochin

### Professeur Francine LECA

"Mécénat Chirurgie Cardiaque"

### Professeur François RANNOU

Chef de service de rééducation et réadaptation de l'appareil locomoteur et des pathologies du rachis à l'Hôpital Cochin

### Professeur Jean-Christophe VAILLANT

Chef du service de Chirurgie Digestive et Hépato-biliaire à l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière

### Professeur David COHEN

Chef de département de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière

### Professeur Richard ISNARD

Service de Cardiologie à l'Hôpital de la Pitié-Salpêtrière

### Professeur Pascal LEPRINCE

Membre de l'Académie - Nationale de Chirurgie  
Chef de service de chirurgie cardiaque du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière



## **Nous venons de fêter les 90 ans de l'APCLD en ce 1<sup>er</sup> juin 2023.**

Ce fut un grand moment d'émotions partagées entre les bénévoles, les permanents et tous nos invités.

Alliant tristesse et rires éclatants, les témoignages poignants ou amusants des bénévoles se sont mêlés aux instantanés de vie du professeur CABROL racontés par notre Président du Comité d'Honneur Médical le professeur Marc-Olivier BITKER.

Les messages de soutien et d'encouragement à poursuivre notre action furent nombreux de la part des représentants de La Poste et Orange, notamment de la part du Secrétaire du CSEC d'Orange ou des vice-présidents du COGAS de La Poste qui nous financent et nous financeront demain !

L'enthousiasme est resté constant jusqu'au grand gâteau d'anniversaire et même tout au long de la soirée puisque le docteur Vanessa MILHIET a captivé avec passion son auditoire jusqu'à 23h30 en évoquant les troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité !

L'Assemblée Générale statutaire du 2 juin a adopté les rapports et comptes conformément aux obligations légales. Elle a également voté, à une très large majorité, en faveur des modifications de nos statuts proposées par le Conseil d'Administration.

Cet acte sera peut-être un jour considéré comme essentiel puisqu'il nous permettra, le moment venu, par décision du Conseil d'Administration, de rechercher de nouveaux partenaires en complément de nos partenaires historiques et privilégiés que resteront La Poste et Orange.

Cette ouverture extérieure, si elle se produit, sera progressive, avec de nouveaux adhérents, de nouveaux bénévoles et une nouvelle organisation.

**Alors mettons vaillamment le « CAP sur 2030 » pour fêter ensemble le premier centenaire de l'APCLD !**

*Jean-Paul CAMO*  
Président de l'APCLD



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.

**Solidarité magazine** : Magazine trimestriel d'information édité par l'Association au service des personnes malades et handicapées de La Poste et d'Orange (APCLD) : 45-47, avenue Laplace - 94117 ARCUEIL Cedex - Tél. : 01 49 12 08 30 - E-mail : apcl@apcl.fr

**Commission paritaire** : 0524 G 85281 | **Directeur de la publication** : Jean-Paul CAMO, Président de l'APCLD | **Rédacteur en chef** : Arthur GUEDON  
**Rédacteurs** : Jean-Paul CAMO, Suzanne HERNANDEZ et Arthur GUEDON

**N° ISSN** APCLD : 16341945 | **Paru en** : Juillet 2023 | **Abonnement annuel** : 6 € | **Numéro à l'unité** : 2 € | **Diffusion** : 2 000 exemplaires

**Dépôt légal** : Commission communication : Catherine CHEVALIER, Alain LE CORRE, Alain TOUTOUS, Jean-Paul CAMO, Louis PERRIGAULT

**Conception graphique/impression** : Arnicom - Tél. : 06 81 78 43 12

*L'APCLD remercie chaleureusement les bénévoles et les bénéficiaires pour leur témoignage.*

# Célébration des 90 ans de l'APCLD

— Afin de célébrer comme il se devait ce 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'APCLD, de nombreuses personnes étaient invitées à témoigner sur leurs parcours au sein de l'association, ou à partager un message avec chacune et chacun des membres de l'APCLD.



“

**B**onjour à toutes et à tous ! En tant que Président, je suis très heureux de vous accueillir dans ce village vacances Azureva de Pornichet, pour fêter les 90 ans de notre association et tenir notre Assemblée Générale 2023.

Je tiens à remercier Monsieur Hubert BRILLET, Représentant l'Association des Familles d'Enfants Handicapés (AFEH) et tout le secteur de la solidarité qui nous fait le plaisir de nous rejoindre pour cet anniversaire.

En effet, en 1933, des malades des PTT atteints par la tuberculose en traitement dans les sanatoriums de Villiers-sur-Marne dans l'Aisne et de Montfaucon dans le Lot, ont décidé de créer l'Association des Personnels en Congés de Longue Durée. Leur engagement désintéressé et solidaire en faveur des malades est toujours le socle sur lequel repose notre association qui a bien évolué depuis lors. Une association c'est une grande famille, construite autour d'un idéal et dont les membres se réunissent à chaque anniversaire important.

Micheline LEZIN



De gauche à droite : Jean-Paul CAMO, Martine COROT, Jacques LE CLAINCHE, Sylvestre JANKY, Elise QUADOUR, Patrick DZIURA

Vidéo du Professeur Christian CABROL



que nous avons maintenant une nouvelle Directrice depuis un an.

L'appui du monde médical nous est également indispensable. Il nous est apporté par le biais de notre **Comité d'Honneur Médical** dont je salue le Président, **Le Professeur Marc-Olivier BITKER** qui est parmi nous, et le **Docteur Vanessa MILHIET**, ici présente, représentant le Professeur David COHEN, également membre de ce comité. Je vous précise dès à présent qu'elle nous présentera ce soir un exposé médical très vivant et participatif sur les Troubles Déficit de l'Attention et Hyperactivité (à retrouver page 17).

Enfin, notre association n'existerait pas sans le soutien des entreprises qui sont issues de l'ancien Ministère des PTT à savoir **les Groupes La Poste et Orange**. **Madame Christelle HEYDEMANN**, Directrice Générale d'Orange est représentée par **Monsieur Alain LE COZ**, Directeur des Relations avec les Collectivités Locales de la Loire-Atlantique & Directeur des

Grands Projets Régionaux Bretagne et Pays de la Loire. Quant à notre financeur principal d'Orange, le CSEC (Comité Social Economique Central), **Monsieur Pascal PELLETIER**, son Secrétaire, nous fait l'amitié de participer à nos travaux. Pour La Poste, vous le savez, des négociations sont en cours et devaient s'ouvrir ces jours-ci pour le transfert des activités sociales et culturelles aux organisations syndicales dans le cadre des CSE. Ceci rendait la période compliquée pour avoir la présence de nos interlocuteurs habituels, c'est la raison pour laquelle nous aurons 3 messages vidéos :

- le Directeur de la DNAS, Dominique STAGLIANO,
- le Vice-Président du COGAS Jean-Mathieu CANNICIONI pour FO-COM
- la Vice-Présidente du COGAS Catherine RIEUX pour la CFDT.

Je pense maintenant avoir suffisamment parlé et déclare ouverte cette manifestation d'anniversaire des 90 ans de l'APCLD. 🗨️ ●

J'ai souhaité particulièrement mettre à l'honneur les bénévoles à l'occasion de notre 90<sup>ème</sup> anniversaire. Tous ne sont pas présents ce soir, mais des manifestations locales de convivialité se dérouleront cet automne pour fêter comme il se doit dans tous les territoires ultramarins ou métropolitains, ce changement de dizaine d'années.

**Une association comme la nôtre repose aussi sur une équipe de permanents impliqués** qui lui permet d'offrir des services spécifiques à tous nos bénéficiaires : **logements d'accueil, aides pécuniaires, actions de prévention santé** et bien-sûr d'assurer le fonctionnement opérationnel courant : **l'accueil, l'assistance, la communication, la comptabilité, le contrôle de gestion etc...** Sans parler de la Direction Générale, puis-



# Témoignages des bénévoles



Elise QUADOUR



Jacques LE CLAINCHE



Martine COROT



Patrick DZIURA



Sylvestre JANKY

## Peux-tu te présenter, nous raconter comment tu as connu l'APCLD et comment tu es devenu bénévole ?

**Elise QUADOUR :** Je suis Elise QUADOUR, retraitée de La Poste de Brunoy. J'ai connu l'APCLD grâce à un forum au bureau. Après le discours de Patrick DZIURA, j'ai décidé de devenir bénévole.

**Martine COROT :** Je me présente, je suis Martine, de la Nièvre, Déléguée APCLD depuis 1995 en remplacement de Michel LEPE qui prenait d'autres fonctions à la Mutuelle Générale dans notre Département. Il m'a présenté l'association, m'a donné des conseils et des recommandations pour devenir bénévole.

**Sylvestre JANKY :** Je m'appelle Sylvestre JANKY, je suis retraité Orange et délégué APCLD de la Guadeloupe. Je suis bénévole depuis maintenant 28 ans. En septembre 1990, me trouvant dans une situation compliquée, j'ai pris contact avec l'assistante sociale de France Telecom, suite à la naissance de

mon troisième enfant Christopher, né en mars 1990 et atteint de Trisomie 21. Ce fut un choc terrible et je me suis retrouvé seul à gérer cette situation difficile. C'est là que j'ai appris l'existence de l'APCLD qui m'a accompagné à la suite du rendez-vous pris avec le secrétaire général de l'époque Jean-Louis DOUSSET. Avoir connu ce Monsieur a été une vraie bouffée d'oxygène, je n'ai plus jamais été seul. Muté en Guadeloupe en 1995, j'ai pris contact avec le représentant local Samuel FRANTZ afin de devenir bénévole. L'année suivante, le siège m'a sollicité pour organiser des rencontres avec les responsables chez France Telecom pour la venue d'une délégation APCLD en Guadeloupe composée de Claude VIDAL, Jean-Louis DOUSSET et Michelle FAISSAT afin d'organiser l'association dans le DOM.

**Patrick DZIURA :** Je suis arrivé à l'APCLD fin 2015, en tant que coordinateur de la région Île-de-France. Là, je me suis rendu compte que j'aidais déjà plusieurs anciens collègues. J'ai donc simplement continué, en plus de mon travail de coordinateur.

**Jacques LE CLAINCHE :** J'ai connu l'APCLD quand mon Chef de service est retourné en Guadeloupe et m'a passé la main. J'ai pris la suite car cela se passait bien pour moi à France Télécom Lorient. J'ai dit oui tout de suite.

## Quelle est ta mission préférée dans tes actions de bénévole ?

**EQ :** Toutes les missions m'intéressent car c'est ce qui fait l'association. Je participe à chacune des missions avec la même motivation.

**MC :** Le bénévolat, ce n'est pas inné. Cela s'apprend, chaque jour, on monte en charge. On doit s'aider mutuellement, c'est tous ensemble que nous valorisons notre association. Ce qui me donne toujours l'envie de continuer, c'est la rencontre des gens. Leur apporter du réconfort, les écouter, trouver des solutions à leurs problèmes etc. Par exemple, Sylviane, une adhérente, a reçu un fauteuil roulant grâce à l'APCLD.

**SJ :** J'aime servir et donner à mon tour, c'est ce que l'APCLD m'a appris, et apporté. J'aime recevoir les collègues actifs et retraités, touchés par la maladie, dans notre local. J'apprécie également les déplacements dans les différentes unités d'Orange et m'occuper des urgences à tout moment.

**PD :** Je n'aime pas refuser les missions, mais je suis limité par le temps ! J'aime tout particulièrement les actions collectives de prévention santé qui permettent de rencontrer les personnes touchées (pas forcément directement) par des situations de maladie ou de handicap.

**JL :** J'aime quand les gens m'appellent et me demandent de l'aide. C'est surtout ça qui m'intéresse. J'ai beaucoup de personnes âgées que je suis, quand elles ont besoin d'aide, dans la mesure où je suis libre, j'essaie de me rendre disponible pour leur rendre visite. En revanche, j'attends que les gens viennent à moi, je sais rester à ma place.

### As-tu un souvenir marquant, ou une anecdote amusante qui te soit arrivée durant tes missions ?

**EQ :** Je me souviens qu'un jour, j'ai accompagné une bénéficiaire malade à l'hôpital Sainte-Anne pour une visite chez un neurologue. Sur place, une patiente de l'hôpital s'est approchée de moi en me demandant de lui prescrire des médicaments... J'ai eu beau lui expliquer que je n'étais pas médecin, elle a insisté longuement. Heureusement, un infirmier qui passait par là a pris la situation en main.

**MC :** C'est une de mes premières Assemblées Générales où j'ai interpellé le Président Claude VIDAL afin de lui demander un simple remerciement aux bénévoles. Après m'avoir rencontrée pendant une pause, il a bien compris ma démarche et lors de la clôture de

cette journée, nous avons reçu ces remerciements si importants du Président. Lors d'une autre AG, Monsieur Didier LAJOINIE, de la DNAS, a eu une remarque sympathique à mon sujet. Il a dit qu'il n'était pas encore entré dans la salle qu'il avait déjà reconnu au micro la voix de Martine, la Déléguée syndicale de la Nièvre.

**SJ :** Ce sont surtout les retraités que j'ai aidés et qui ne me téléphonent pas pour obtenir mon aide mais simplement pour prendre de mes nouvelles. Il y a également les actifs de l'entreprise qui, me voyant souvent sur le terrain, me demandent si j'ai repris du service !

**PD :** Une anecdote parmi beaucoup d'autres : au cours d'une réunion de bénévoles, alors que je venais de débiter à l'APCLD, Rose-Lise (que beaucoup connaissent et que je salue au passage) m'a parlé d'un Monsieur qui venait d'entrer en gériatrie (soins palliatifs) à Ballainvilliers. Elle ne pouvait plus le visiter faute d'accès en transports en commun. Je lui ai proposé de lui écrire une petite carte, que je pourrais lui porter de sa part, l'hôpital étant à 30 minutes de chez moi à vélo, ou 45 minutes en voiture, au choix. J'y suis donc allé un soir, au moment du repas, de façon à ne pas être trop intrusif. Après avoir remis le courrier à ce « petit Monsieur », qui ne devait guère dépasser les 35kg, je suis resté un petit moment avec les convives, à parler de choses et d'autres. La discussion était assez animée, les sourires que me renvoyaient ces vieilles personnes m'encourageaient à continuer, à plaisanter avec eux, à les faire rire. Une semaine plus tard, j'apprenais que ce « petit Monsieur » était décédé. Et pourtant, ce n'est pas une histoire triste. D'abord par ce que le « petit Monsieur » a été délivré de ses souffrances, et surtout par ce que j'ai été profondément marqué par la joie que nous avons éprouvée ensemble, quelques jours plus tôt. Je reconnais avoir passé un bon moment ce soir-là : mon plaisir était partagé. Des années plus tard, je suis encore content d'avoir

réussi à faire rire ce « petit Monsieur », juste avant son grand départ.

**JL :** J'étais en contact avec un retraité de 82 ans atteint d'arthrose de plus en plus douloureuse et sous médicaments anti-inflammatoires. Lors d'une visite aux pompes funèbres, son souhait de crémation lui avait été refusé ce qui l'avait fortement perturbé. Aussi, je lui avais conseillé une amie de 62 ans qui gérait un club de danses bretonnes. Désormais, à s'agiter avec elle, il a vendu sa maison, est en couple et l'arthrose est derrière lui.

### Avez-vous un message à adresser à l'Assemblée Générale 2023 ainsi qu'à l'APCLD pour ses 90 ans ?

**EQ :** Je demande à l'Assemblée Générale de continuer de prendre soin de cette association qui aide beaucoup d'adhérents et d'adhérentes dans leurs difficultés et leurs problèmes. Il faut aussi apprendre à écouter les bénévoles qui peuvent apporter énormément grâce à leur activité sur le terrain.

**MC :** Je souhaite longue vie à l'APCLD, en espérant que des jeunes bénévoles nous rejoignent et prennent la relève. Merci à Valérie, la seule bénévole en activité pour la Nièvre et qui s'investit depuis un an. Cela tombe bien, pour les 90 ans de l'APCLD, elle assiste à sa première Assemblée Générale.

**SJ :** Après 28 ans de bénévolat, mon objectif futur est de préparer au mieux ma succession afin que l'association perdure pour encore longtemps et qu'elle puisse continuer ses missions : le partage, l'entraide et la solidarité envers les personnes actives, retraitées, malades et handicapées de La Poste et Orange.

**PD :** Je tiens à remercier l'APCLD de m'avoir accueilli au sein de son Conseil d'Administration.

**JL :** Longue vie à l'APCLD !

Bonjour à toutes et à tous ! Je suis ravi d'être parmi vous, même à distance. Je parle également au nom de Zohra METAHRI, de la DNAS, nous aurions aimé être parmi vous mais nos agendas ne nous l'ont pas permis, c'est donc la raison pour laquelle je vous adresse ce message par le biais de cette vidéo afin de vous assurer de mon soutien aujourd'hui.

Ce jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 est une date marquante et inoubliable car vous êtes tous réunis pour un événement très important : les 90 ans de l'APCLD. Quel beau chemin fait votre association depuis sa création en 1933. Vous pouvez en être très fiers.

Ainsi, aujourd'hui vous allez pouvoir souffler les 90 bougies d'existence de l'APCLD : 90 bougies pour illuminer tout votre travail d'accompagnement des postières et des postiers, en activité ou à la retraite, touchés par la maladie ou le handicap ainsi que leurs proches et les aidants. 90 bougies pour remercier chacune et chacun d'entre

Bonjour à toutes et à tous, merci pour votre invitation à cette Assemblée Générale qui revêt un caractère particulier car l'APCLD fête ses 90 ans d'existence. 90 ans pour le bien des postières et des postiers !

L'APCLD est une association emblématique du secteur de la solidarité au COGAS et je voudrais, en tant que Vice-Président, vous souhaiter un bel anniversaire et vous dire merci à toutes et tous, Président, AMDIS, salariés, bénévoles pour le travail accompli au bénéfice de nos collègues et de leurs familles.

En 2022 vous avez continué, voire accru vos activités concernant les aides pécuniaires, les logements d'accueil et les actions de communication. Vous avez aussi effectué 971 visites à domicile, 5757 contacts téléphoniques et ainsi apporté votre aide et vos

**Dominique STAGLIANO,**  
*Directeur de la Direction Nationale  
des Activités Sociales de La Poste*



*Au nom de La Poste,  
de la DNAS et de la DRH du  
Groupe, au nom  
du COGAS également,  
je souhaite un très joyeux  
anniversaire à l'APCLD  
et vous souhaite une très  
belle continuation à vous  
toutes et tous.  
A très bientôt !*

**Jean-Mathieu  
CANNICIONNI,**

*Vice-Président du COGAS*



*Aux noms de tous nos  
collègues postiers, en mon  
nom propre et au nom de  
mon organisation FO-COM,  
une fois de plus, mais  
croyez-moi, ce n'est pas une  
fois de trop : un grand merci  
à toutes et à tous ! Au revoir.*

vous, sans oublier les salariés et tous les bénévoles qui étaient membres de l'association avant vous. 90 bougies qui brillent dans les yeux des personnes engagées que vous êtes, car vous avez en commun ces belles valeurs que sont la **solidarité, l'entraide et le don de soi**. 90 bougies en l'honneur des précieux conseils que vous savez si bien apporter aux bénéficiaires dans leurs démarches administratives, médicales mais également les accompagnements que vous faites dans les actions de santé.

Pour conclure, je voulais retenir spontanément et volontairement deux mots : le premier c'est « **bravo** », le second c'est « **merci** ». Bravo et merci pour tout ce que vous avez fait pour tous les postiers et les postières qui vous remercient également à leur tour par mon intermédiaire !

Bravo et merci à Monsieur le Président de l'Association, aux membres du Bureau pour avoir permis à l'association d'être ce qu'elle est et pour continuer à innover en permanence. ●

conseils pour l'accès aux soins, l'accès aux droits pour le handicap et pour les aidants.

Que serait le paysage postal de la solidarité si vous n'existiez pas ? Que feraient nos collègues postiers en situation de fragilité ? C'est une réflexion et une interrogation que devraient avoir les dirigeants de La Poste, surtout, et malheureusement, au regard de l'actualité récente des associations. C'est cette interrogation que nous devons avoir tous collectivement. Tous les acteurs de ce que l'on appelle les ASC (Activités Sociales et Culturelles) dès à présent, et avant que nous passions en CSE. Je remercie donc particulièrement le Président Jean-Paul CAMO pour avoir facilité cette forme d'interaction dans votre Assemblée Générale. ●

Jean-Paul, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, ainsi que tous les membres de cette belle Assemblée, bonjour.

Il y a 4 ans, je me présentais à vous pour la première fois et découvrais le monde des Assemblées Générales. Malheureusement, cette année l'actualité professionnelle ne me permet pas d'être physiquement avec vous pour cet événement si spécial. Je sais que c'est avec une immense joie et une grande fierté que vous vous réunissez aujourd'hui pour célébrer le 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'APCLD. Cette date marque un jalon important dans votre histoire et nous donne l'occasion de réfléchir à tout ce que vous avez accompli au fil de ces décennies.

Depuis sa création, il y a 90 ans, vous avez travaillé sans relâche pour atteindre les objectifs, soutenir les membres et servir avec abnégation notre grande famille postale. Au cours de toutes ces années, vous avez dû traverser des défis et des périodes de changement mais vous êtes restés unis, forts et engagés envers notre mission première au service de l'être Humain. Grâce à l'implication de vos membres dévoués, vous avez pu accomplir de grandes réalisations et laisser ainsi une empreinte positive.

Orange devait être présent car nos salariés sont concernés. Pour ma part, je suis issu des PTT, comme beaucoup d'entre vous. Pour être honnête je ne connaissais pas cette association mais j'ai été très touché par les témoignages. On voit que vous avez un engagement fort. Cela fait plaisir de voir la solidarité que vous avez au quotidien au travers de l'APCLD. Je tiens donc à vous souhaiter un bel anniversaire, 90 ans ça se fête, dans une belle région. Je suis Nantais, vous êtes sur mon terrain. Je vous adresse un grand merci pour votre invitation et vous souhaite une bonne continuation dans tous vos projets. ●

### Catherine RIEUX,

*Vice-Présidente du COGAS*



*C'est donc par ces quelques mots que je souhaitais vous remercier mais aussi vous exprimer mon soutien pour continuer et construire l'avenir. Encore une fois merci à tous, pour votre présence et votre engagement.*

Aujourd'hui je veux rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à votre succès. Je reconnais et salue le dévouement et l'engagement de vos fondateurs, vos anciens dirigeants et tous ceux qui ont œuvré pour le bien de cette belle association qu'est l'APCLD. Je souhaite également exprimer ma profonde gratitude envers les membres actuels. Toutes ces personnes qui ne comptent pas leur temps et continuent à porter haut les valeurs et la vision de l'APCLD. Chacun d'entre vous a contribué à sa manière à cette association : en apportant son expertise et son soutien inestimable. Votre contribution a façonné votre histoire et favorisé votre réussite productive. Votre participation active et votre passion sont essentielles pour assurer la pérennité et la croissance de l'APCLD.

En ce 90<sup>ème</sup> anniversaire, je sais que vous vous tournez vers l'avenir avec une grande détermination. Je suis fière de cette histoire et je sais que malgré quelques incertitudes, vous êtes également résolu à continuer à innover, à vous adapter et à répondre aux défis qui se présentent à vous, pour continuer à servir le postier et sa famille. ●

### Alain LE COZ,

*Directeur des Relations avec les Collectivités Locales de la Loire-Atlantique & Directeur des Grands Projets Régionaux Bretagne et Pays de la Loire*



*Je vous adresse un grand merci pour votre invitation et vous souhaite une bonne continuation dans tous vos projets.*

### Le Professeur BITKER est intervenu après une vidéo d'hommage au Professeur CABROL.

Comme vous l'avez vu, Christian CABROL était fier de succéder à Jean BERNARD. Je ne sais pas si vous vous rendez compte : succéder non seulement à Jean BERNARD que j'ai très peu connu, et Christian CABROL que j'ai très bien connu. Ce sont deux géants de la médecine hospitalo-universitaire des 50 dernières années. Je me sens tout petit à côté. CABROL, je le connais depuis que j'ai 5 ans car il était interne avec mon père. Ils vivaient cette vie de salle de garde, très particulière, et mon père me racontait que CABROL était toujours déguisé en cowboy. Il avait un chapeau, les cartouchières, les pistolets, et il tirait ! Dès qu'on l'embêtait un petit peu, il tirait en l'air, bien-sûr, mais il tirait ! Et à balles réelles ! On raconte même que lorsqu'il dormait dans sa chambre de garde, il dormait avec ses pistolets. Lorsque l'externe frappait à sa porte, il tirait à travers la porte au-dessus de lui. Je me souviens encore d'avoir vu les trous. C'était un personnage de légende.

Je vais vous raconter la dernière anecdote que j'ai avec lui. Il se trouve que j'avais opéré d'une vraie maladie, un Président de la République très proche politiquement de Christian CABROL... Jacques CHIRAC, pour ne pas dire son nom. Il était hospitalisé dans le service. C'était un homme absolument délicieux. J'ai dit à CABROL « Monsieur... » je l'appelais Monsieur, c'était tout de même quelqu'un de la génération de mon père. « Monsieur, est-ce que vous voudriez voir un instant notre ancien Président qui est dans le service ? ». Là, il s'est déroulé une scène où j'ai vraiment regretté de ne pas avoir la présence d'esprit de prendre mon smartphone et de filmer. Nous sommes entrés dans la chambre de CHIRAC, qui était tranquillement assis dans son lit et à ce moment-là, lorsqu'il a vu CABROL arriver, il a levé les bras en disant

### Le Professeur BITKER, Président du Comité d'Honneur Médical



*Je ne résous surement pas tous les problèmes mais j'essaie de le faire et de temps en temps, je pense y arriver. C'est très satisfaisant, surtout lorsqu'on est à la retraite, car finalement on peut continuer à faire le métier pour lequel on a tant travaillé. C'est pour cette raison que je remercie l'APCLD.*

« Monsieur le Professeur ! ». Alors, CABROL a levé les bras en disant « Monsieur le Président ! ». Il y a eu un échange qui n'a pas duré très longtemps où CABROL a rappelé au Président un moment où en Corrèze, un berger probablement opposé à CHIRAC ne voulait pas faire bouger son troupeau et bloquait sa voiture. A ce moment-là, CHIRAC a dit à CABROL dans la voiture « laissez-moi faire ». Il est sorti de la voiture et est allé taper sur les fesses d'un mouton en disant « Ah, c'est une race du Briard ». Le berger était bien étonné que le Président connaisse les races de mouton ! Il a donc décidé d'écartier le troupeau. Tout était comme ça dans les histoires avec CABROL, je pourrais en raconter 50. Bien-sûr, c'est grâce à lui que j'ai connu l'APCLD. Il m'a fait l'honneur de me présenter à Claude VIDAL et les choses se sont très vite bien passées et il m'a proposé de rentrer dans le

Comité d'Honneur Médical, ce que j'ai évidemment accepté.

Je voulais dire tout ce que j'en ai tiré. Des choses qui, en tant que Chef de service, m'ont beaucoup aidé. Claude et l'APCLD ont décidé de faire don au service d'urologie que je dirigeais d'un urétroscope souple, ce qui, à l'époque, coûtait une fortune. Cet appareil, absolument magnifique qui permettait de casser les calculs rénaux, était un très joli cadeau. Enfin, l'APCLD nous a aidé à la promotion des plus jeunes d'entre nous, et des plus brillants. L'association a notamment très largement, pour ne pas dire totalement, financé le déplacement pendant 1 an à l'étranger de deux filles urologues, comme quoi l'APCLD est extrêmement féministe. Elles font aujourd'hui des carrières absolument magnifiques. L'une n'est pas restée dans le milieu hospitalier mais elle fait une très jolie carrière en province car elle a été remarquablement formée, et elle le doit en grande partie à l'APCLD. La seconde s'appelle Véronique PHÉ, elle est la première femme à avoir été nommée Professeur d'urologie dans l'histoire de l'urologie française, et nous en sommes très fiers ! Elle le doit bien-sûr à son séjour d'un an à Londres, loin de ses deux petits garçons et de son mari. Elle est maintenant à l'Hôpital Tenon et sera probablement Cheffe de Service dans les années qui viennent, sans aucun problème. Tout cela, on le doit à l'APCLD. Merci pour cela. A titre plus personnel, en tant qu'Homme, il y a dans cette salle de nombreuses personnes que je connais, très bien même. Cela a toujours été des rencontres inouïes. C'est la même chose pour ce que je fais désormais assez régulièrement, c'est-à-dire d'essayer de résoudre des problèmes insolubles. Je reçois régulièrement du Secrétariat de l'APCLD des dossiers médicaux, et c'est merveilleux à faire, même si je regrette beaucoup de ne pas les voir. Ce sont des gens qui ont vu 10 ou 15 médecins et personne n'arrive à les aider. ●

Je vous remercie pour cette invitation. Cette Assemblée Générale me donne l'occasion de me présenter à vous. Je suis Pascal PELLETIER, Secrétaire du Comité Social et Economique Central de l'UES Orange, pour la mandature 2019-2023. Je suis d'autant plus ravi de cette rencontre que par ma voix, les membres du bureau et la Commission des activités sociales et culturelles du CSEC tiennent à vous exprimer leur attachement au lien social, et leur volonté de l'inscrire dans la pérennité. Cet attachement ne s'est pas démenti depuis la création du premier comité central d'entreprise d'Orange en 2005.

Pour la forme, laissez-moi vous faire un rappel historique de la gestion déléguée. Sachez que le comité central participe au financement de plusieurs associations du lien social commun à La Poste et à Orange. C'est à la suite de l'accord du 12 novembre 2019, portant sur la contribution patronale et la gestion des activités sociales et culturelles, hors restauration, au sein de l'UES Orange, que l'entreprise verse à chacun des 14 Comités Sociaux et Economiques une quote-part du budget associations qui était géré par délégation depuis 2005 par la Direction

### Pascal PELLETIER,

Secrétaire du CSEC d'Orange



*Je suis ravi, que par ma voix, les membres du bureau et la Commission des activités sociales et culturelles du CSEC tiennent à vous exprimer leur attachement au lien social, et leur volonté de l'inscrire dans la pérennité.*

pour le compte des anciens CE et du Comité Central de l'UES. Les organisations syndicales signataires de cet accord, à savoir la CFDT, la CGT, FO-COM et SUD, ont réaffirmé leur attachement au financement des associations du lien social, à la

recherche historique et du logement, et en préserver une gestion nationale et mutualisée. Ce consensus entre les organisations syndicales a permis d'en sanctuariser le budget. Ainsi les accords de gestion conclus entre le CSEC et 11 des 14 CSE prévoit la délégation au CSEC de la gestion de cette quote-part du budget revenant aux CSE. Pour la bonne exécution de la volonté des CSE déléguant, le CSEC a signé en 2020 les conventions de fonctionnement avec les associations pour leur verser des subventions trimestrielles. Par l'intermédiaire de ses représentants, le bureau et l'ASC rencontrent annuellement les associations afin d'étudier leur projet d'actions, incluant un bilan détaillé annuel. Chaque année, un avenant est établi pour permettre d'intégrer des éléments d'adaptation tant pour les objectifs que pour les moyens. A l'occasion du séminaire annuel des CSE et du Comité Central qui s'est déroulé le 5 mai dernier à Saint-Malo, les représentants ont réaffirmé leur attachement et leur soutien pour renforcer ce lien. Merci pour votre attention. ●

### Monsieur Jean-Paul CAMO a clôturé ce moment de convivialité et de célébration par ces quelques mots.

Nous pouvons tous être fiers de ce que nous sommes, des témoignages qui ont été apportés ce soir, des encouragements, des soutiens... Merci à toutes et à tous, pour tout ce que vous faites. Merci en particulier à toute l'équipe qui a monté cette manifestation et je pense que maintenant nous devons rester fidèles à nos valeurs et à notre engagement solidaire. C'est ce que l'on nous demande.

L'avenir n'est pas totalement certain mais, un certain nombre de messages ce soir nous ont rassurés. Nous pou-

### Jean-Paul CAMO,

Président de l'APCLD



*Regardons sereinement devant et autour de nous car il nous faudra évoluer comme l'a toujours fait l'APCLD en s'adaptant depuis 90 ans. L'objectif après « APCLD 2025 », je vous le propose, sera « Cap sur 2033 » pour nous retrouver à fêter le 100<sup>ème</sup> anniversaire !*

vons espérer continuer notre action en faveur des personnes malades et handicapées. Il nous faudra de nouveaux bénévoles, mais c'est un challenge que nous saurons relever. Je pense que nous pouvons maintenant nous dire qu'il est temps de regarder l'avenir sans craintes. N'ayons pas peur, regardons le chemin à faire. Saint-Exupéry disait que « pour l'avenir, ce qui est important ce n'est pas seulement d'avoir un projet mais de le rendre possible, pas à pas ». ●

-Jean-Paul CAMO

LE PRÉSIDENT

# 2023

## Assemblée générale

### Rapport de l'exercice



L'Assemblée Générale 2023 s'est tenue le vendredi 2 juin au centre village vacances Azureva de Pornichet – Baie de la Baule. Cet événement marquait également le 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'APCLD et a réuni plus d'une centaine de participants sous le soleil de la Loire Atlantique.

Le Président, Jean-Paul CAMO a accueilli les 115 participants en les remerciant de leur venue. Avant l'ouverture des travaux, une minute de silence a été observée en hommage aux disparus de cette année.

#### RAPPORT MORAL 2022

Le Président a ouvert les travaux de cette Assemblée Générale en lisant le rapport moral. Plusieurs points importants en ressortent :

- La reprise des activités de l'association après la pandémie mondiale et les

changements qu'elle a provoquée : difficultés à reprendre une activité normale après cette période de stress pour certains bénévoles, actions en distanciel, baisse de l'occupation des logements liée notamment à l'inflation...

- Une modification du fonctionnement interne de l'association : recrutement d'une nouvelle Directrice, changement de Présidence...
- La préparation à une évolution majeure de l'APCLD, dans la continuité du projet APCLD 2025, avec notamment, des modifications de statuts.

**Le rapport moral a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

#### COOPTATION D'ADMINISTRATEURS

L'assemblée Générale valide à l'unanimité la cooptation de deux nouveaux administrateurs :

- Patrick DZIURA, à l'issue du Conseil d'Administration du 15/03/2023
- Sylvestre JANKY, à l'issue du Conseil d'Administration du 01/06/2023



De gauche à droite : Jean-Paul CAMO, Patrick DZIURA et Sylvestre JANKY

#### CHIFFRES CLÉS

Présents

**115** participants  
à l'Assemblée Générale

Les logements d'accueil

**1 965** nuitées occupées  
soit 12,54% de hausse

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022**

La Directrice de l'APCLD, Séverine CASELLATO, a présenté ce rapport d'activité en compagnie de la Responsable du service APPA, Julie BECHENNEC.

La Directrice a commencé sa présentation par la vie institutionnelle de l'association avec les 12 réunions de bureau et les 6 Conseils d'Administration ayant eu lieu dans l'année ainsi que les 8 réunions de Copil du Projet APCLD 2025.



Séverine CASELLATO

Ont ensuite été abordés les différents mouvements des Ressources Humaines avec notamment la réintégration de 2 AMDIS, dont les postes ont été pourvus, l'arrivée d'une nouvelle Directrice en février 2022, le départ de l'ancien Chargé de communication remplacé en février 2022, la mise en place d'une externalisation de la comptabilité avec l'appui d'une employée polyvalente à la suite de la démission de l'ancienne comptable et enfin, la réintégration de l'ancienne Présidente fin juillet 2022. Concernant le service APPA, le départ d'une coordonnatrice AMDIS en août 2022, le poste vacant sur la région Nord-Ouest ainsi que le congé maternité sur

la région Est puis l'arrivée deux 2 nouvelles coordonnatrices (régions PACA et Ouest) ainsi que le poste d'acteur social logement vacant durant 5 mois.

La comptabilité abordée avec la mise en avant de virements pour les aides pécuniaires, la comptabilité analytique et la réorganisation globale du service.

Au niveau informatique, de nombreux efforts ont été faits dans le cadre de la RGPD et les adhésions et dons en ligne ont été rendus possibles durant l'été 2022. Enfin, au niveau administratif, un suivi informatique des courriers entrants et des appels téléphoniques a été fait : en 2022 le siège a reçu 3 275 courriers et en a envoyé 4 225 auxquels il faut ajouter l'envoi de plus de 1 800 appels à cotisation, de 3 100 CMB, de 3 500 cartes de vœux et de plus de 1 600 bilans annuels (4 pages).

Le Chargé de communication, Arthur GUEDON, est intervenu pour présenter l'activité de la communication avec la réactivation de la Commission de communication, la rédaction et la parution des 4 numéros du « Solidarité Magazine » pour un total de 21 100 exemplaires, l'animation du site internet et des réseaux sociaux de l'APCLD, ainsi que la création ou l'actualisation de nombreux supports au cours de l'année : plaquette institutionnelle à laquelle la plaquette sur le bénévolat a été ajoutée ; support de la Campagne Membres Bienfaiteurs et Carte de vœux réalisées en interne, créations des livrets sur le Handicap, le sommeil, la nutrition et le télétravail, les recettes équilibrées ; mise à jour visuelle d'une

brochure pour les plus de 60 ans ; réalisations d'affiches sur les missions de l'association, le bénévolat et les adhésions ; réalisation et commande de nouveaux goodies : marque-pages, carnets pour les aidants familiaux, kits sommeils, gourdes personnalisées et nouveaux essuie-lunettes.

Julie BECHENNEC a ensuite présenté le bilan annuel avec un total de **2 220 bénéficiaires accompagnés soit une hausse de 12,6%** par rapport à 2021 due à la reprise de l'activité normale. En moyenne, un bénévole ou un délégué accompagne 13 personnes.



Julie BECHENNEC

La typologie des aides a ensuite été détaillée :

Pour la première fois depuis de nombreuses années, nous constatons **une baisse de l'aide morale** apportée (54% en 2021, contre 43% en 2022) et **une hausse significative de l'accès aux soins** (5% en 2021 contre 33% en 2022). Ce constat montre l'évolution des attentes des bénéficiaires qui sollicitent l'association autant pour de l'information et de l'orientation que pour du soutien moral qui était jusqu'à présent notre cœur d'activité.

Accompagnement

**2 220** bénéficiaires accompagnés  
soit une hausse de 12,6%

Une hausse de l'accès aux soins

**+ 33%**

Le détail des aides pécuniaires a également été communiqué : en 2022, **145 aides ont été accordées pour un montant total de 70 850€ soit une baisse de 25,26% du nombre d'aides mais une hausse de 39,43% du montant accordé.**

Les logements d'accueil ont, eux, été occupés durant **1965 nuitées soit une hausse de 12,54%** par rapport à 2021. Les coordonnatrices et les délégués ont organisé **1 886 actions de communication** ce qui représente **une baisse de 12,44%** mais celles-ci ont permis de **sensibiliser 9 953 personnes**, ce qui représente **une hausse de 161,03%** par rapport à l'an dernier. De même, **les actions de prévention sont en baisse de 33,46%** avec 181 actions sur l'année pour un total de **3 800 personnes sensibilisées soit une hausse de 16,60%**.

Les actions en baisse s'expliquent

notamment du fait de la reprise progressive des animations sur site, des difficultés d'accès sur sites ou par des animations en distanciel. En revanche, l'augmentation importante du nombre de participants s'explique, elle, par une communication plus régulière vers nos partenaires, l'arrivée de deux nouvelles coordonnatrices sur la région PACA et Ouest ainsi que les animations en distanciel qui permettent souvent d'avoir un nombre de personnes plus élevé qu'en physique.

**L'activité du réseau de 395 bénévoles représente presque 26 000 heures soit 16 emplois à temps plein.**

Pour conclure, la Directrice et la Responsable APPA ont abordé les différentes perspectives de l'association parmi lesquelles figurent la veille juridique et sociale pour les coordonnatrices et les bénévoles, la moderni-

sation de certains process, la redéfinition de l'organisation territoriale du fait de la réintégration des AMDIS ainsi que l'élaboration d'un plan de communication.

**Le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**



1



2



3



4



6

1 Marie-Annick THIERY

2 Patrick LAGUEYRIE

3 Christian ALIBAY

4 Une partie des permanents du siège, les coordonnatrices et les délégués régionaux

5 Louis PERRIGAULT

6 Questions du public

# Rapport Financier 2022

La trésorière de l'APCLD, Claudine BREUILLE, a présenté la situation des comptes au 31 décembre 2022. L'exercice 2022 :

La réserve pour projet associatif, approuvée par l'Assemblée Générale, s'élève à 170 444€ ce qui permettra à l'APCLD de mener à bien ses projets en 2023.

L'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité le rapport financier.



“

Ce rapport est le reflet de l'activité de l'APCLD. Il intègre les principales actions et traduit la spécificité de chaque mission conduite par l'association, au niveau des personnes aidées adhérentes ou non adhérentes, des Groupes La Poste et Orange. ”

1 387 031€  
Total des produits

23 325€  
Résultat positif

1 363 706€  
Total des dépenses



Claudine BREUILLE

## Projet de modifications des statuts

Louis PERRIGAULT, Membre d'honneur de l'APCLD, a présenté à l'Assemblée le projet de modifications des statuts de l'association, article par article, afin d'en expliquer les tenants et aboutissants en détails :

### Pourquoi cette révision des statuts ?

**Tout d'abord un constat :** nos statuts n'ont guère évolué ces dernières années. En deux décennies, seulement quelques petites modifications ont eu lieu telles que le changement de nom de France-Télécom en Orange, la possibilité d'avoir des personnes externes à l'APCLD comme bénévoles ou l'instauration d'une période de stage pour les bénévoles. En

revanche, ces derniers temps, l'environnement a beaucoup changé et cette évolution va vraisemblablement perdurer. Ce nouvel environnement, ce sont :

- Les relations avec nos partenaires historiques que sont les Groupes La Poste et Orange et tout particulièrement le projet de La Poste visant à mettre en place, dès 2024, les comités sociaux économiques,
- L'inquiétante diminution du nombre d'adhérents,
- Une nouvelle organisation et de nouveaux modes de fonctionnement en raison d'aléas divers (épidémie...) et de la mise en place d'une nouvelle gouvernance.



Questions du public

D'où cette obligation, si nous souhaitons maintenir une association toujours aussi forte, d'adapter nos statuts aux besoins indispensables d'évolution de l'APCLD. Il ne faut en aucun cas que nos statuts soient un frein à cette nécessité d'adaptation.

## Comment avons-nous procédé ?

Tout d'abord, la Commission des statuts s'est réunie de nombreuses fois. Le Conseil d'Administration a débattu à deux reprises du sujet et l'aide d'un avocat nous a été très utile, à la fois par ses conseils, dès le début des travaux, et par l'examen, tout au long du processus, de la pertinence des propositions de la Commission. Finalement, le Conseil d'Administration, en sa séance du 10 mars dernier a proposé ce projet de statuts modifiés pour approbation à cette Assemblée Générale du 2 juin 2023. A noter que le projet soumis en est à sa 12<sup>ème</sup> version, preuve qu'il y a eu beaucoup de débats.

Sachant que tout participant à cette Assemblée Générale avait été destinataire, au préalable, d'un exemplaire, la présentation de ce projet de statuts s'est effectuée en évoquant, pour chaque article, les seules modifications

proposées par rapport aux statuts actuels.

## Préambule

La qualité d'un membre se perd, en outre, par décès ; dès lors, les fondateurs de l'association ne pouvaient demeurer parmi cette classification. Comme il y avait une volonté de maintenir tous les noms des fondateurs dans nos statuts, il a donc été proposé de les intégrer dans le préambule.

### **Article 1 : Dénomination, adresse électronique, site internet**

Les changements comportent à la fois une modification et un ajout. La dénomination de l'association, déjà très longue, allait encore s'amplifier en raison de l'ouverture sur l'extérieur et par le besoin d'y ajouter « *et autres structures partenaires* », d'où la proposition d'une nouvelle dénomination « **Association de solidarité dans le domaine de la santé et du handicap** ».

Étant plus concise, cette dénomination a également l'avantage de mettre en exergue la principale valeur de l'association, à savoir la solidarité. A noter aussi que le maintien du sigle APCLD doit permettre de bien atténuer les effets de ce changement de dénomination.

Quant à l'ajout de cet article 1, il concerne les nouveaux outils et modes de communication que sont l'adresse électronique et le site internet.

### **Article 2 : Objet de l'association et formes d'actions**

Avant de présenter les modifications, une précision s'est imposée concernant le potentiel de personnes susceptibles d'être aidées qui est très important avec l'ensemble des personnels et membres de la famille des Groupes La Poste et Orange. Dès lors que nous les aidons tous, adhérents ou non, cela nous permet d'avoir la reconnaissance implicite d'association d'intérêt général, ce que nous n'aurions sans doute plus si nous n'aidions que les membres (adhérents et bénévoles). Aussi, il n'y a pas de propositions de changements dans ce domaine. Nous continuons, comme jusqu'à présent, à soutenir et aider toutes celles et ceux qui font appel à l'APCLD, qu'ils soient adhérents ou pas.

La principale modification de cet article 2 réside dans la proposition d'offrir une possibilité d'ouverture sur l'extérieur. Elle consiste à permettre à toute entreprise ou organisme de signer des conventions de partenariat avec l'APCLD, à condition toutefois que les valeurs de ces éventuels partenaires soient compatibles avec les nôtres.

Pourquoi cette modification ? C'est avant tout une nécessité pour faire face aux défis actuels ou à venir tel que le projet de La Poste qui consiste à mettre en place, dès 2024, des comités sociaux économiques. Il réside ainsi une incertitude sur les volumes de crédits sociaux que La Poste accordera aux syndicats et in-fine, les montants des subventions qui seront accordées aux associations.

Ceci doit donc permettre à l'APCLD, si les conditions à venir lui sont favorables, de saisir quelques opportunités de financement supplémentaires mais surtout, si elles sont défavorables, d'aller chercher de nouvelles ressources afin de maintenir l'association à un bon niveau de fonctionnement. Même si aujourd'hui, certains signes laissent à penser que beaucoup œuvrent (Syndicats, associations) pour que les changements chez nos partenaires ne soient pas trop pénalisants pour les associations, il était toutefois indispensable d'adapter nos statuts afin de faire face à toute éventualité.

Il a aussi été précisé dans cet article que La Poste et Orange resteraient nos partenaires privilégiés. Une autre modification concerne les formes d'actions qui sont plus précises, mais aussi une nouvelle action proposée qui permet à l'APCLD de mutualiser ses actions avec d'autres associations.

#### **Article 5 : Membres**

Parmi les membres d'honneur, certains sont nommés à des fonctions telles que Président et Vice-Président d'honneur pour lesquelles aucune limite de durée n'est prévue, si ce n'est la limite d'âge de 75 ans. Aussi, il a été proposé qu'il soit procédé au renouvellement des personnes nommées à ces fonctions tous les 2 ans, période identique à celle du bureau. Cette disposition est également valable pour la fonction de Président du Comité d'Honneur Médical.

L'adhérent est par définition une personne qui s'est acquittée d'un droit d'adhé-

sion annuel mais, jusqu'à présent, l'APCLD exigeait en plus que cette personne soit malade, anciennement malade ou en situation de handicap. La modification proposée consiste à supprimer la condition de maladie ou de situation de handicap pour permettre ainsi à tout le personnel des Groupes La Poste et Orange, et leurs familles au premier degré, ainsi qu'aux personnels d'éventuels partenaires extérieurs, de pouvoir adhérer à l'association. Et pourquoi ce changement ? C'est avant tout pour enrayer la baisse régulière et significative (près d'une centaine par an) du nombre de nos adhérents.

Autre changement, la suppression de l'obligation d'être issu des personnels en activité ou à la retraite de La Poste et Orange pour être délégué.

Enfin, il a été ajouté à cet article la fonction de référent afin de démontrer toute l'importance de ce nouveau membre, qui s'avère très utile pour faciliter l'accès aux sites de nos partenaires et ainsi accroître la notoriété de l'association.

#### **Article 7 : Perte de la qualité de membre**

Ajout d'une possibilité de graduation dans le processus d'exclusion avec l'exclusion temporaire.

#### **Article 8 : Assemblées Générales**

Il a été proposé de donner la possibilité au Vice-Président de convoquer l'Assemblée Générale en cas d'empêchement ou de carence du Président. Il a également été prévu que l'Assemblée Générale puisse se dérouler par correspondance en cas d'aléas divers, ce qui d'ailleurs s'est déjà effectué pendant le confinement.

Le vote par procuration est maintenant admis avec un maximum de 10 pouvoirs par congressiste. Ceci doit permettre, lorsqu'il est prévu par le Conseil d'Administration, de faire participer, s'ils le souhaitent, tous les adhérents de l'association ou tout au moins la très grande majorité, aux travaux de l'Assemblée Générale.

#### **Article 8.2 : Assemblée Générale extraordinaire**

Il est dorénavant prévu la tenue d'une Assemblée Générale extraordinaire pour toute modification des statuts. A la demande d'un congressiste, il a été procédé à une modification de cet article afin de bien préciser les conditions de délibération lors de la tenue d'une Assemblée Générale extraordinaire en présentiel. Aussi, le dernier paragraphe de cet article 8.2 et à la 2<sup>ème</sup> ligne, après « des membres représentés » a été ajouté le texte suivant : « **et si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Générale extraordinaire est convoquée à nouveau dans un intervalle de 30 jours au moins et 60 jours au plus, et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre de ses participants** ».

#### **Article 10 : Conseil d'Administration**

La limite d'âge pour être administrateur est maintenue à 70 ans, mais avec une possibilité, à présent, de terminer le mandat en cours. Les membres d'honneur peuvent être déclarés démissionnaires d'office de leur fonction par le Conseil d'Administration dès lors qu'ils ne participent plus aux réunions statutaires ou à aucune autre activité de l'association depuis au moins 2 ans.

#### **Article 10.3 : Pouvoir du Président**

Le pouvoir du Président est plus détaillé du fait de la nouvelle gouvernance (Stratégie – Président / Opérationnel – Directrice) mis en place depuis 1 an mais qui n'est réellement qu'une anticipation de ce que nous allons devoir mettre en œuvre en 2024, avec la fin programmée des personnes mises à disposition des associations.

Il n'y a pas réellement de délégation dans les statuts actuels, si ce n'est qu'une simple délégation de signature. Aussi, il a été proposé d'y faire figurer une disposition visant à permettre au Président d'accorder une délégation de pouvoir vers les membres du bureau, du Conseil d'Administration et des permanents du siège. Cette délégation

fait l'objet d'un écrit et le délégataire informe les membres du Conseil d'Administration du contenu de celle-ci.

#### Article 10.4 : Pouvoir du Conseil d'Administration

Les pouvoirs du Conseil d'Administration ont simplement été plus détaillés.

#### Article 10.5 : Fonctionnement du Conseil d'Administration

- ▶ Possibilité pour le Vice-Président de convoquer le Conseil d'Administration en cas d'empêchement ou de carence du Président,
- ▶ Possibilité d'organiser la tenue d'un Conseil d'Administration en distanciel (par visio et audioconférence). Ce mode de fonctionnement, utilisé à plusieurs reprises pendant le confinement, s'est avéré très approprié.

#### Articles 14 et 15 : Approbation par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Le projet de modifications des statuts a été adopté à la majorité des 2/3 par l'Assemblée Générale.

#### REMISE DES DISTINCTIONS

Cette année, sont distingués par la remise d'une médaille d'honneur de l'APCLD pour leur engagement, leur implication et leur dévouement au sein de l'association :

- 📎 Mme Roselyne ANDRÉ, Administratrice Région Est
- 📎 M. Guy JARLIER, Membre d'honneur Région Occitanie
- 📎 M. Louis PERRIGAULT, Membre d'honneur Région Ouest

Afin de remercier chacune et chacun d'entre eux pour leur implication et leur travail accompli à l'APCLD, un diplôme a été remis de la main du Président à tous les bénévoles présents lors de cette Assemblée Générale ! Le Président, également bénévole, a reçu un diplôme signé par les équipes de l'association.

Alain GAYRAUD, Guy JARLIER, Jean-Paul CAMO



Louis PERRIGAULT,  
Jean-Paul CAMO



Roselyne ANDRÉ,  
Jean-Paul CAMO



Les participants à l'AG recevant leurs diplômes de bénévoles

# P > COMME PRÉVENTION SANTÉ



## > DOSSIER MÉDICAL

# Les Troubles Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité



**VANESSA MILHIET,**  
Médecin et praticien  
hospitalier. Responsable  
des consultations dans le  
Centre d'urgence de pédo-  
psychiatrie à la Pitié-Salpê-  
trière en matière de TDAH  
et de bipolarité.

Le **docteur Vanessa MILHIET** a accepté notre invitation à venir assister à notre Assemblée Générale de 2023 en nous proposant un exposé médical sur la thématique des Troubles Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité.

« Merci pour cet accueil chaleureux, et pour cette invitation ! Je représente mon Chef de Service David COHEN, qui a intégré votre Comité d'Honneur Médical mais qui n'a malheureusement pas pu être présent avec nous en raison du Congrès Français de la pédopsychiatrie auquel il devait se rendre. Je suis donc chargé de vous présenter ce sujet avec grand plaisir car c'est un vrai sujet qui a fait fantasmer beaucoup de journalistes, de personnes dans la société. Pourtant, ce sujet nous concerne tous. Je veux casser les mythes, les légendes et vous parler de la réalité. Mais cette réalité n'est pas aussi simple et mérite toute notre attention. Je suis Médecin et praticien hospitalier, je suis responsable des consultations dans le Centre d'urgence de pédopsychiatrie à la Pitié-Salpêtrière en matière de TDAH mais aussi de bipolarité.

# P > COMME PRÉVENTION SANTÉ

En France on estime qu'il y a

→ 39 657 prescriptions  
(en 2014)

→ entre 190 000 et 480 000 enfants  
(entre 6 et 17 ans)

→ un retard énorme comparé à d'autres pays comme l'Islande ou le Canada.

## LE TDAH, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il y a longtemps eu de grands débats sur la véracité de ce trouble. Désormais, un véritable consensus international existe et tous les continents sont représentés. On a longtemps dit que cela ne concernait que les enfants, c'est faux. Nous savons que cela est diagnostiqué durant l'enfance mais aussi qu'il peut y avoir des persistance chez l'adulte.

Le TDAH n'est pas un trouble du comportement mais un trouble du neurodéveloppement qui intègre le développement du cerveau (qui se fait sur de nombreuses années). Chez certains adultes, différents symptômes peuvent persister mais les premiers symptômes apparaissent avant l'âge de 12 ans. 3 à 5% de la population scolaire répond aux critères d'un TDAH avec une persistance de 66% à l'âge adulte. Il y a une multiplicité des profils, vous en êtes l'exemple. En revanche, à l'école, certaines choses sont nécessaires dans votre instruction sinon, votre parcours sera difficile et émaillé.

## QUELS SONT LES SYMPTÔMES ?

Je vais être très simple, il y en a 3 :

► **L'hyperactivité** : la plus mise en avant dans les médias. Ce n'est pas le symptôme le plus important car il diminue avec le temps. Il faut surtout essayer de nourrir l'hyperactivité avec le sport notamment, et préserver ces moments de dépenses énergétiques absolument nécessaires dans le développement et dont ces



enfants auront davantage besoin. Ce symptôme est souvent épuisant pour les parents mais il n'est pas dangereux et s'atténue avec le temps. Cet enjeu est énorme. Plutôt que de sortir ces enfants des colonies de vacances, des cours de sports, il faut les traiter pour qu'ils puissent y aller.

► **L'impulsivité** : tout comme l'attention, cette fonction se construit progressivement. Le développement nous apprend progressivement à nous inhiber, c'est ce que l'on apprend en maternelle. Chez une personne atteinte d'un TDAH, cette fonction prend plus de temps, nous observons un vrai décalage. L'enfant interrompt les autres, il titille, il s'arrête souvent après les autres qui se calment plus vite. Les autres ne sont pas nécessairement plus sages, ils connaissent simplement la limite et savent s'arrêter avant que la situation ne dégénère. Ils coupent également régulièrement la parole comme des enfants plus petits. Cette impulsivité peut provoquer un rejet social et une tolérance moindre. Il y a donc un effet sur la sociabilité de l'enfant et son émotionnalité.

► **L'inattention** : vous avez plusieurs attentions. Au moment où quelqu'un parle, l'une écoute la voix, l'autre est auditive mais vous serez moins concentrés sur le sensoriel. Votre corps sélectionne spontanément les canaux sensoriels dont vous avez besoin. Ces différentes attentions peuvent être mesurées et dépendent du développement. Chez les enfants, il est plus difficile d'inhiber les distracteurs mais nous ne sommes pas tous égaux sur ce point-là mais nous arrivons plus ou moins à compenser. On observe chez les enfants TDAH un évitement : ils ont tendance à refuser, procrastiner et éviter les tâches qui exigent une attention soutenue ou à être plus fatigués. On observe également des difficultés à s'organiser, à ordonner les idées ou simplement à terminer une tâche.

Tous ces symptômes vont créer un décalage avec les autres enfants du même âge.

Cet exercice est un parfait exemple de travail d'inhibition frontale. Vous vous rendez compte que vous êtes plus en difficulté sur une des deux tâches : lire le mot sans la couleur ou bien lire la

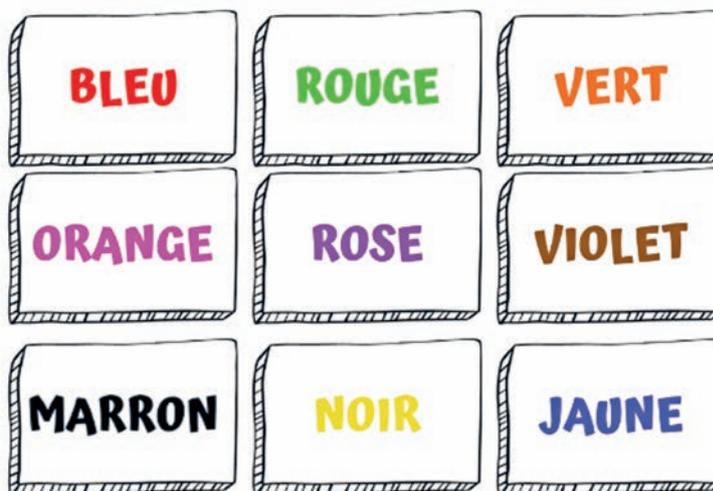
couleur sans dire le mot. Ce n'est pas si simple d'inhiber une des deux consignes.

Le développement des connexions que l'on fait dans son cerveau dépend de la qualité et de la richesse de l'environnement dans lequel nous évoluons. C'est ce que l'on appelle la plasticité cérébrale. Les choses ne sont pas fixées. Certains enfants qui ont une chirurgie d'un lobe cérébral vont réussir à réorganiser leurs connectivités intracérébrales et récupérer des fonctions cérébrales alors qu'un morceau de leur cerveau a été opéré.

### LE TDAH EST-IL FACILE À DIAGNOSTIQUER ET À TRAITER ?

Comme expliqué plus tôt, le TDAH est un trouble du neuro-développement qui comporte de nombreuses comorbidités, rendant ainsi le diagnostic difficile. On considère que 30% des cas sont des TDAH purs qu'on ne remarquera pas avec un traitement et sortiront du champ de ce trouble.

On rencontre dans la moitié des cas des troubles de l'apprentissage, parfois des troubles de l'écriture ou de la lecture, de la coordination. On rencontre parfois des troubles de la sociabilité, du spectre autistique, nous savons maintenant que les deux peuvent être associés. Les troubles du sommeil sont extrêmement fréquents (environ 50% des cas) sans pour autant avoir des angoisses. Ces enfants sont simplement « programmés » pour ne pas être fatigués le soir, la mélatonine peut donc être une aide dans certains cas. Il existe également des troubles neurologiques liés comme le syndrome de Gilles de la Tourette. Les troubles du comportement peuvent y être liés mais sont parfois consécutif du TDAH en raison des nombreuses remarques négatives qu'ils reçoivent durant l'enfance et parfois même, du rejet. Certains d'entre eux sont en recherche d'attention qui préfèrent percevoir une attention négative de leur interlocuteur que pas d'attention du tout ce qui est contreproductif et générateur de troubles du comportement. Il est donc important d'accompagner également les parents et l'encadrement scolaire pour structurer l'enfant. Enfin, et



plus particulièrement chez les filles, des épisodes dépressifs et du surmenage peuvent avoir lieu entraînant de l'anxiété. Le TDAH est également fortement lié à l'abus de substances toxiques. Nous savons bien que le risque d'accès aux toxiques est en baisse avec un traitement du trouble. De manière générale, ces enfants fument plus tôt, en plus grande quantité, sont sur-représentés dans les populations d'addictologie ce qui est un vrai enjeu à long terme.

Pour finir, le TDAH n'est pas lié à l'intelligence. Certaines personnes sont « Haut potentiel », ce qui n'est pas une maladie, d'autres d'intelligence normales et d'autres qui ont une déficience. Tout le panel existe.

### EST-CE UN TROUBLE INVENTÉ ?

Il faut oublier certaines idées courantes : il n'y en a pas de plus en plus, ce sont exactement les mêmes qu'avant. Nous les voyons simplement différemment aujourd'hui et surtout, nous les diagnostiquons davantage. Cela nécessite une très bonne compréhension du fonctionnement de l'enfant dans son milieu, sa scolarité etc. Il y a eu un long débat anglo-saxon entre l'organicité et l'éducation : nous savons désormais que les deux sont liés dans la façon d'appréhender la maladie.

# P > COMME PRÉVENTION SANTÉ

## QUELLES SONT LES CAUSES ? CERVEAU OU ENVIRONNEMENT ?

Il y a un changement notable si l'on observe le cerveau des australopithèques qui ont le front totalement en avant : le développement de notre cerveau antérieur, juste derrière notre front. Il nous permet d'apprendre, c'est notre mémoire de travail. Il trie les informations, les organise et les range pour que nous puissions les retenir et nous en servir. Pour citer un exemple, lorsque vous apprenez à conduire, vous avez besoin d'énormément d'attention, votre cerveau préfrontal est en hyperactivité pour traiter les nombreuses informations. Une fois que vous savez conduire, vous êtes plus à l'aise et votre cerveau passe ces informations dans un système automatique. Vous faites les gestes mais il vous arrive d'oublier que vous êtes en train de conduire. Votre cerveau active son cortex préfrontal, apprend puis passe en mode automatique. Cela peut s'appliquer à de nombreuses actions pour les rendre automatiques. Le cerveau préfrontal est en maturation jusqu'à 25 ans, avec une légère avance chez les filles.

Une étude montre que dans le TDAH, on observe un retard de maturation, particulièrement au niveau du préfrontal, qui pourrait être la cause du trouble.

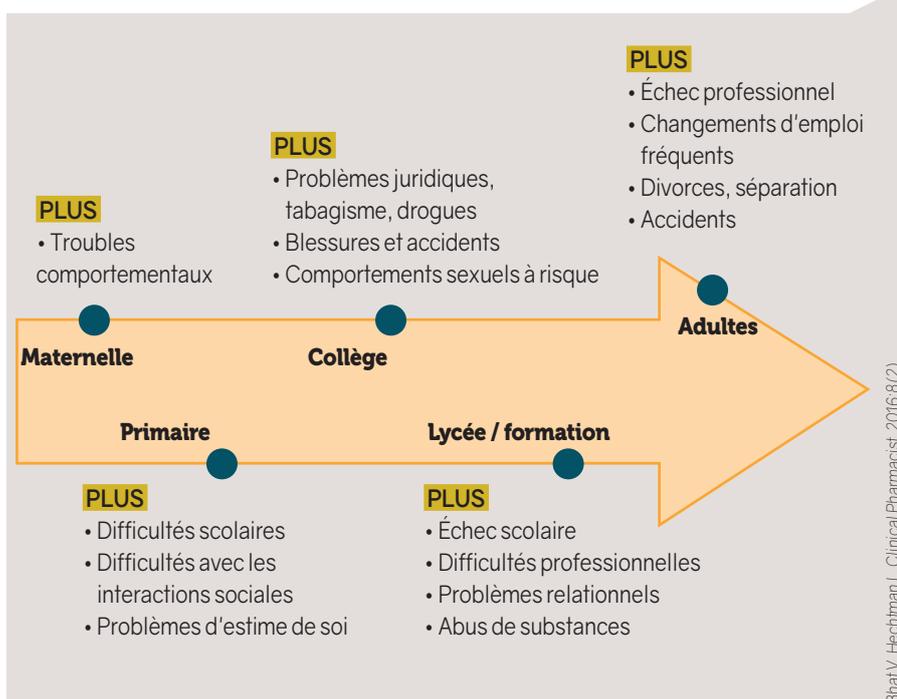
En revanche, pour quasiment toutes les maladies psychiatriques, il y a une chose importante à comprendre : il n'existe pas un gène de la schizophrénie, de l'autisme ou du TDAH. Il existe certains gènes de vulnérabilité qui seront révélés par l'exposition à votre environnement. Deux jumeaux qui ont le même patrimoine génétique n'ont pas 100% de concordance TDAH mais bien 80%. Il y a donc bien une partie liée à l'environnement. On sait par exemple que l'ADN ne s'exprime pas de la même façon selon l'effet du stress. Nous cherchons ainsi ce qui, dans l'environnement, peut favoriser l'émergence de la maladie. Dans le TDAH, il existe une forte influence durant la grossesse. Certains médicaments, notamment ceux contenant de la Dépakine, ont pu favoriser ces troubles. L'hypertension, la prématurité, le faible poids de naissance ou bien l'obésité pourraient également avoir un rôle tout comme certains toxiques environnementaux comme le plomb à de très hauts niveaux. Nous observons tous ces facteurs.

Dans les histoires de maltraitance sévères ou les fortes privations émotionnelles, nous voyons que les risques de développer des troubles attentionnels sont plus élevés.

## POURQUOI EST-IL NÉCESSAIRE DE LES TRAITER ET QUELS SONT LES RISQUES POTENTIELS ?

Le TDAH est un trouble qui a un impact sur la trajectoire de vie non négligeable, notamment chez les personnes ayant un TDAH grave associé à d'autres troubles. Il y a un impact sur :

- La famille qui subit des jugements sur l'éducation donnée à l'enfant. Pourtant, ces enfants déjouent toutes les limites. Nous développons des programmes parentaux pour ces enfants avec des troubles très sévères, notamment lors de la préadolescence, pour les aider à reprendre le contrôle de cette éducation et aider les enfants à avoir un développement normal.
- Les émotions et le harcèlement. Ce sont des enfants plus harcelés mais parfois aussi, de façon impulsive, qui peuvent être des suiveurs du harcèlement.





- ▶ La scolarité
- ▶ L'appétence aux toxiques, des prises de risques ou des comportements sexuels dangereux
- ▶ Les accidents de la voie publique. Il existe un risque accru prouvé par les assurances et les systèmes de soins dont les données sont accessibles dans certains pays (Hong-Kong, Suède)
- ▶ La délinquance. Il existe notamment une sur-représentation du TDAH dans les prisons.

## QUE PEUT-ON PROPOSER COMME SOINS ?

Tout le monde n'a pas besoin des mêmes choses. Certains se contentent très bien d'aménagements d'autres doivent avoir un traitement.

Une bonne hygiène de vie est évidemment recommandée. Un enfant qui ne dort pas ou qui dort mal ne peut avoir de bonnes capacités attentionnelles. Une alimentation équilibrée et du sport sont également conseillés, comme pour n'importe quel enfant. Nous sommes assez choqués de l'extraction des enfants hyperactifs des cours de sport car ils n'arrivent pas à tenir les consignes alors qu'ils en ont réellement besoin. Des aménagements scolaires et pédagogiques peuvent être prescrits notamment s'il y a des troubles associés : orthophonie, psychomotricité, ergothérapie, orthoptique ou psychothérapie. En tout cas, on ne traite pas tous les enfants, seulement ceux pour lesquels il y a une souffrance sociale, scolaire etc.

Lorsqu'il y a des dangers pour l'enfant qui prend trop de risques et qui s'exclut.

Le traitement médicamenteux est une vraie aide mais ce n'est pas un antibiotique qui tue une bactérie. Le traitement va simplement compenser. Le médicament permet de maintenir un certain niveau d'éveil et de façon très efficace. En France, on estimait qu'il y avait 39 657 prescriptions en 2014 pour entre 190 000 et 480 000 enfants TDAH entre 6 et 17 ans, un retard énorme comparé à d'autres pays comme l'Islande ou le Canada.

Lorsqu'on écoute certains parents qui arrêtent le traitement le week-end, c'est une chose qui est contre-productive. Il se passe autant de choses le week-end qu'en semaine. On peut éventuellement faire ou non des pauses l'été, selon le poids, la tolérance de l'enfant. A partir de la fin du collège, ce qui fonctionne très bien, c'est de redonner la main à l'adolescent afin de le rendre maître de son traitement. Cela permet d'adapter le traitement à ses besoins. C'est lui qui vous dira à quel moment il en a réellement besoin, autrement, ils arrêtent souvent dans votre dos. Il faut vraiment essayer de travailler le partenariat, selon la pénibilité des situations auxquelles ils font face.

Avant de nous quitter, si vous souhaitez obtenir plus de renseignements, la HAS (la Haute Autorité de Santé) a édité deux documents sur les TDAH qui proposent des données fiables et sont accessibles. Il y a également des sources d'informations pour les familles (CF ci-contre ➔).

## Différents sites à conseiller

HyperSupers  
TDAHFrance

TDAH  
Partout pareil

Associations  
locales ...  
TDAH PACA,  
TDAH Belgique ...

[www.tdahecole.fr](http://www.tdahecole.fr)

Ministère  
de l'éducation  
nationale  
(module troubles  
des apprentissages,  
Académie de Paris)

# Retour sur les **90 ans de l'APCLD** Assemblée Générale



## Accueil Azureva Pornichet

Un apéritif dans la  
convivialité, le partage  
et les retrouvailles. /





— Une journée ensoleillée et une soirée réussie, dans la bonne humeur. /



# Quiizz

## Connaissez-vous l'APCLD ?



**1** Quel jour a été créée l'APCLD ?

- 8 mars 1933       15 avril 1933  
 2 septembre 1933       25 décembre 1933

**2** Qui fut le premier Président de l'association ?

- Pierre Naudin       Claude Vidal  
 Albert Viarrouge       André Charlon

**3** Quel était le premier nom du magazine de l'APCLD ?

- PPT Solidaires       PPT Solidarité  
 La revue des PTT       PTT Magazine

**4** En 1993, l'APCLD fait un don de 300 000 francs sous la forme symbolique d'un chèque postal pour :

- L'institut de recherche sur les maladies du sang       La ligue Française contre la sclérose en plaques  
 L'institut du cœur       Le téléthon

### Solution :

10 - L'APCLD intervient au total sur 14 régions grâce aux coordonnées et délégués présents sur les régions (à retrouver à la fin du magazine page 27).

9 - En 1979, le Professeur Jean Bernard, spécialiste d'hématologie et de cancérologie, accepte la présidence du Comité d'Honneur Médical à sa création. Un don de 150 000 francs lui sera également remis cette même année pour l'Institut de recherches sur les maladies du sang, dont il fut le Directeur. Le Professeur Christian Cabrol, chirurgien cardiaque, prendra sa suite en 2006, jusqu'à son décès en 2017. Le Professeur Marc-Olivier Birkler, chirurgien urologue, lui succéda en 2018.

8 - Depuis le 1er logement d'accueil issu médical en région parisienne, permettant un accès facilité aux établissements médicaux pour les salariés et retraités de La Poste et Orange, ainsi que leurs proches, pouvant justifier d'un rendez-vous médical en région parisienne.

7 - La première campagne qui figurera dans la Campagne Membres Bienfaiteurs est celle sur le SIDA en 1994. Cette thématique donnera lieu à un partenariat avec la Mutualité Générale entre 1995 et 1997 pour une grande campagne de sensibilisation avec une distribution de kits de prévention et à la distribution d'une « info SIDA » dans les entreprises. La Poste et France Télécom en 1996.

6 - En 1989, la première campagne de santé publique lancée par l'APCLD a pour thème le don d'organes. Cette campagne va alors sensibiliser le public sur l'importance du don d'organes et sur le fait d'informer ses proches sur son choix, afin de faciliter le travail des équipes médicales. Suivront dans l'ordre : la prévention et le dépistage du SIDA, la sensibilisation au cancer, la nutrition santé, les AVC, le sommeil et les Maladies chroniques et invalidantes et le travail.

### Que veut dire le sigle APCLD ?

- Accompagnement Pour la Cohésion et le Lien Départemental
- Association du Personnel des PTT en Congé de Longue Durée
- Accompagnement, Prévention, Conseil et démarches, Logements d'accueil et Don de soi
- Association des PTT Contre La Détresse

### Quelle était la thématique de la première campagne de santé publique de l'APCLD ?

- La nutrition
- Le don d'organes
- Le SIDA
- Le cancer

### Quelle fut la première campagne de santé mise en avant dans la Campagne Membres Bienfaiteurs ?

- Le don d'organes
- Le SIDA
- Le cancer
- La nutrition santé

### De combien de logements d'accueil dispose l'APCLD ?

- 9
- 10
- 11
- 15

### Qui fut le premier Président du Comité d'Honneur Médical ?

- Christian Cabrol
- Jean Bernard
- Marc-Olivier Bitker
- René Marteau

### Sur combien de régions intervient l'APCLD ?

- 12
- 14
- 16
- 18

5 - Quand l'APCLD est créée en 1933, elle répond à la problématique des tuberculeux, maladie très contagieuse et dont environ 6000 agents des PTT sont atteints, se retrouvant ainsi en CLD (Congé Longue Durée). A l'époque, seulement 10% d'entre eux disposent de ressources suffisantes pour bénéficier de soins corrects. L'association va alors défendre les intérêts des malades, améliorer leur environnement et lutter contre la progression de la maladie.

4 - Après avoir donné 150 000 francs au Professeur Jean BERNARD pour l'institut de recherche sur les maladies du sang en 1979 et 200 000 francs au Professeur Jean MARTEAU pour la Ligue française contre la sclérose en plaque en 1988, l'APCLD donnera 300 000 francs au Professeur Christian CABROL pour l'institut du cœur en 1993.

3 - Le nom de la première revue trimestrielle des 1934, PTT est publié et devient 1933 un bulletin de l'APCLD des Magazine ». En revanche, des devendra en 2002 « Solidarité est bien » PPT Solidarité » qui

2 - Albert Viarrange, le premier Président de l'APCLD, va créer l'APCLD avec le soutien du Docteur André Bocquet. Tous deux furent atteints par la tuberculose.

1 - L'APCLD voit le jour le 8 mars 1933, à 16h30 précise au sanatorium de la « Renaissance Sanitaire » à Villiers-sur-Marne dans l'Aisne, où est fixé le siège social. Une section est créée au sanatorium féminin de Montfaucon la même année.

1933



Création de l'APCLD à l'initiative des postiers soucieux d'aider leurs collègues touchés par la tuberculose.

1935

Nouvelles méthodes de lutte contre la tuberculose.

1936

Mise en place de la section APCLD de Paris pour établir un contact permanent avec le Ministère des PTT.

1937



Le Ministre des PTT rend visite aux malades au sanatorium de Montfaucon.

L'APCLD est également représentée de malades de la région.

1973

Création du guide pratique de l'APCLD, remis aux assistantes sociales et aux correspondants.

1972



L'APCLD agit pour faire étendre de 15 à 21 la liste des maladies pour bénéficier d'un congé longue maladie.

1970

Participation d'éminents professeurs lors de conférences de l'association et campagne d'aide aux cardiaques.

1966



Pierre NAUDIN s'adresse aux malades, le Comité National de Défense contre la tuberculose fête ses 50 ans, et l'APCLD est à l'avant garde de la Campagne du timbre antituberculeux.

1974

Création de la commission de secours et début des visites aux malades à l'hôpital et à domicile.



1979

L'APCLD remet un chèque de 150 000 francs pour la recherche sur les maladies du sang au Professeur Jean BERNARD, qui prendra la présidence du Comité d'Honneur Médical à sa création la même année.

1982



Les équipes départementales en Métropole et dans les DOM se structurent.

1983

L'APCLD fête ses 50 ans d'existence, une journée commémorative est organisée à Villiers.

2009

Lancement de la campagne nutrition santé.



2006

Le Professeur CABROL devient Président du Comité d'Honneur Médical.

2005

Lancement de la campagne sur le cancer.

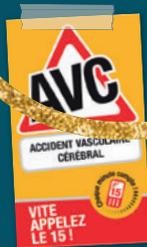
2002

La revue devient « Solidarité Magazine », le siège déménage à Arcueil.



2013

Lancement de la campagne sur les AVC.



2014

L'APCLD possède désormais 11 logements d'accueil pour les bénéficiaires en parcours de soin.

2017

Lancement de la campagne sur le sommeil.



2018

Le Professeur BITKER devient Président du Comité d'Honneur Médical.

1943

L'APCLD s'occupe désormais  
de personnes atteintes  
de maladies cancéreuses ou de  
maladies mentales.

1946

Les statuts de la Fonction  
Publique ouvrent les droits  
aux congés longue durée aux  
malades atteints de la  
tuberculose, la poliomyélite, le  
cancer et la maladie mentale.

1950



Première parution de la revue  
« PTT Solidarité ».

1955

L'Assemblée Générale  
de l'APCLD émet des vœux  
auprès du Ministère des PTT.

1962

L'APCLD participe aux  
vacances PTT et adhère  
à la ligne d'hygiène  
mentale.

1959

L'APCLD effectue des  
démarches auprès du Général  
de Gaulle, Président de la  
République,  
pour l'application de cette loi.

1957



L'association intervient  
sur la Loi de reclassement des  
travailleurs handicapés votée  
le 23 novembre 1957.

1956

L'APCLD réclame  
l'application de la médecine  
du travail au sein des PTT afin  
de réduire le nombre  
de congés longue durée.

1983

50 ans  
de plaque  
est mise

1984

Le siège de l'association est  
transféré au 17 rue du Faubourg  
Poissonnière.

1985

L'APCLD obtient que les agents  
en CLM ou CLD puissent  
reprendre le travail à mi-temps.

1988



L'APCLD remet un chèque de  
200 000 francs au Professeur  
Marteau pour la recherche.

2000

Signature de deux conventions  
de partenariat avec France  
Télécom et La Poste.

1996

L'APCLD lance une grande  
campagne de prévention  
santé sur le SIDA en milieu  
professionnel.

1993



L'APCLD remet un chèque  
de 300 000 francs au  
Professeur CABROL pour  
l'Institut du cœur.

1989

Inauguration du 1<sup>er</sup> logement  
d'accueil issu d'un legs, l'APCLD  
reçoit le Professeur Cabrol à son AG,  
lancement de la campagne sur le  
don d'organes.

2020



L'APCLD maintient son activité  
malgré la pandémie et s'adapte  
pour continuer ses actions de  
prévention.

2021

Lancement de la campagne  
sur les Maladies Chroniques  
Invalidantes et le travail.

2022

Création des groupes de travail  
sur le projet APCLD 2025.

2023



L'APCLD fête ses 90 ans  
d'existence.

## Le Foyer de Cachan fête un siècle d'engagement au service des jeunes en difficulté

Rédaction Arthur GUEDON

De Foyer pour orphelins de guerre au début du 20<sup>e</sup> siècle à lycée professionnel et internat pour jeunes en difficulté aujourd'hui, l'association d'utilité publique, Le Foyer de Cachan a fêté ses cent ans le 9 juin. De nombreuses personnalités publiques étaient attendues pour l'évènement.

Cette commémoration, organisée par l'équipe administrative de l'association ainsi que par l'équipe éducative et les élèves, a été l'occasion de revenir sur la création et le développement du Foyer mais aussi de mettre en lumière les actions menées aujourd'hui par l'association.

**Des activités autour du passé de l'association**, en particulier la vente d'un album exclusif retraçant l'histoire du lieu depuis 100 ans et une exposition photos des archives de l'institution, ont été assurées par des anciens élèves tout comme la visite des locaux datant du début du siècle, ainsi que des démonstrations des quatre filières professionnelles du Lycée Robert Keller abrité par le Foyer. D'autres ateliers visaient à **mettre en valeur les actions actuelles de l'établissement**.

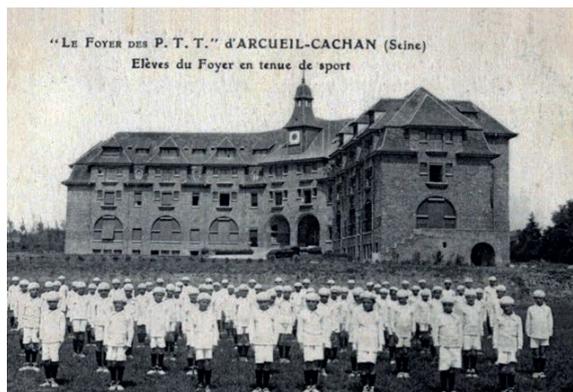


Foyer de Cachan – Lycée Robert Keller  
36, avenue du Président-Wilson  
94 230 Cachan  
Tél : 01 45 46 70 47

### A propos du Foyer de Cachan

Association d'utilité publique depuis 1915, le Foyer de Cachan fut tout d'abord un orphelinat pour les orphelins de guerre des salariés de PTT (Poste, Télégraphe, Téléphone). Suivant les grandes évolutions économiques et sociales du 20<sup>e</sup> siècle, le Foyer n'a cessé de mettre la réussite de jeunes en difficulté sociales ou économiques au cœur de son projet en accueillant près de 50 000 jeunes depuis sa création.

Aujourd'hui, le Foyer abrite un lycée, le lycée professionnel Robert Keller avec internat, ainsi qu'une résidence étudiante. Son approche éducative innovante et personnalisée permet aux 375 jeunes actuellement scolarisés d'être accompagnés vers la réussite scolaire. Les moyens mis en œuvre, que ce soit l'accueil de plus de 60 internes dans le château d'époque, l'investissement quotidien de plusieurs éducateurs et éducatrices spécialisés, ainsi que la formation des équipes enseignante et éducative aux problématiques DYS et de décrochage en font un lieu d'accueil unique visant l'épanouissement et la réussite de ces adolescents.



# > NOS CONTACTS

EN RÉGION



## Le siège social de l'APCLD

45-47, avenue Laplace  
94117 ARCUEIL Cedex

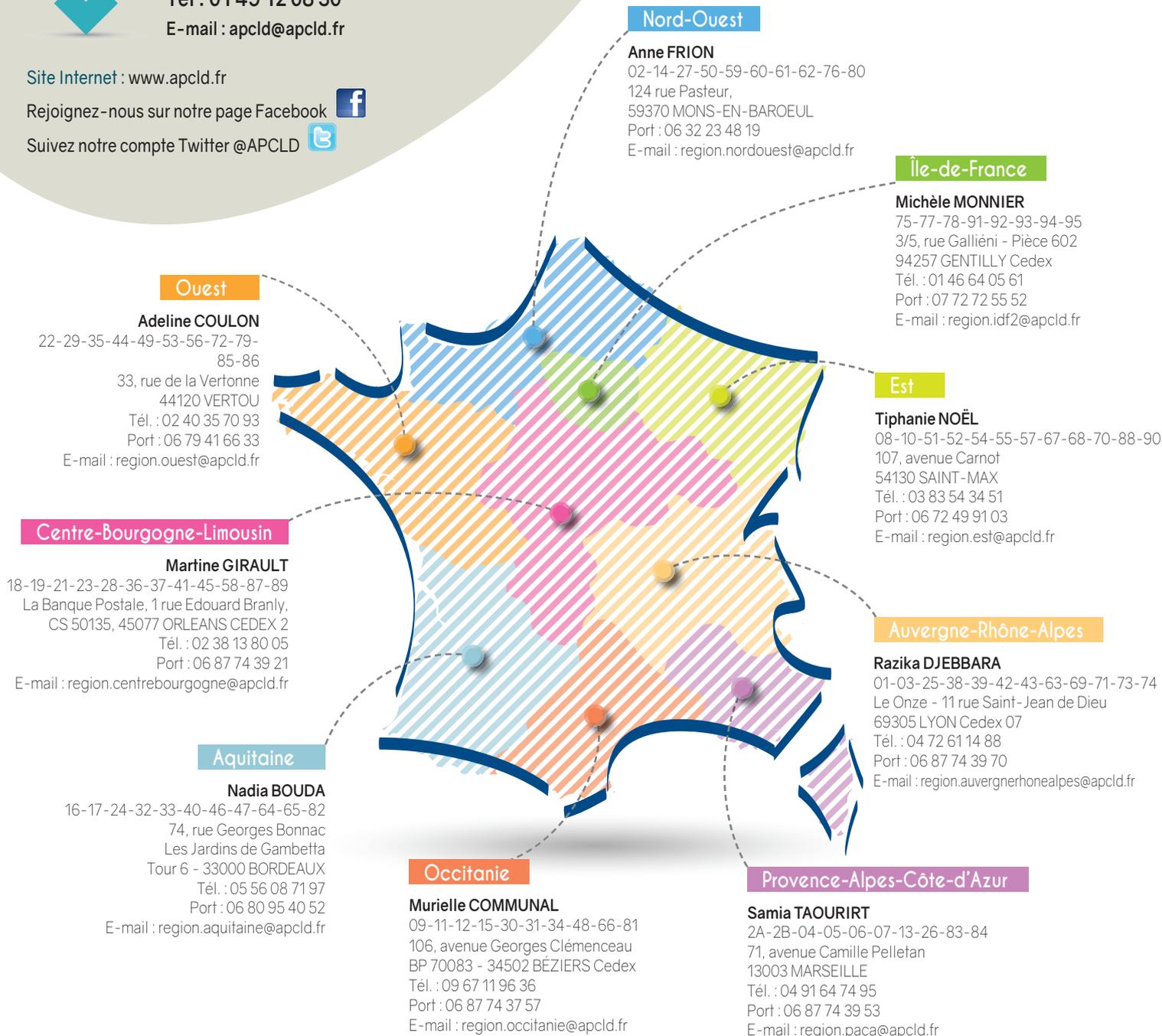
Tél : 01 49 12 08 30

E-mail : apclد@apclد.فر

Site Internet : [www.apclد.فر](http://www.apclد.فر)

Rejoignez-nous sur notre page Facebook 

Suivez notre compte Twitter @APCLD 



## Antilles-Guyane-Réunion-Mayotte



**Guadeloupe 971**  
Sylvestre JANKY

Port : 06 90 61 57 23

E-mail : apclد-ft.gwada@orange.fr

**Gérard GOUDOU**

Tél. : 05 90 97 65 71

Port : 06 90 49 11 71

E-mail : gerardbruno.goudou@gmail.com



**Martinique 972**

Florent ANELKA

Port : 06 96 33 88 54

E-mail : florent.anelka@orange.com



**Guyane 973**

Armand PRUDENT

Port : 06 94 44 19 88

E-mail : armand.prudent@labanquepostale.fr



**Réunion 974**

Michèle TRIEST

Port : 06 92 62 08 76

E-mail : michelriest@gmail.com



**Mayotte 976**

Annimari ASSANI

Port : 06 39 24 98 29

annimari.assani@laposte.fr



**Association de solidarité**  
dans le domaine de la santé et du handicap

# NOUS RECHERCHONS DES BÉNÉVOLES !



**Rompre l'isolement**



**Présenter les missions de l'association sur les lieux de travail**



**Conseiller les bénéficiaires dans leurs démarches**



**Mettre ses compétences au service d'une association**

**Siège APCLD**

Tél : 01 49 12 08 30 E-mail : [apclد@apclد.fr](mailto:apclد@apclد.fr)

45 / 47 avenue Laplace, 94117 ARCUEIL Cedex



@apclد



apclد



[www.apclد.fr](http://www.apclد.fr)